



Bureau
international
du Travail
Genève

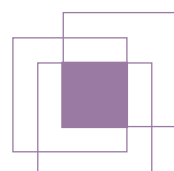
Travail décent et économie informelle



*Grace lave les vitres des immeubles en construction à Dar es Salaam. Elle est payée à la journée.
République-Unie de Tanzanie.*

1.1 ECONOMIE INFORMELLE ET TRAVAIL DECENT : QUESTIONS CONCEPTUELLES CLES

■ Cette note présente les questions, débats et concepts clés sous-jacents aux discussions sur l'économie informelle. Elle présente l'approche intégrée et globale de l'OIT en matière de compréhension de l'informalité et de développement de stratégies permettant d'en sortir. Elle se termine par une description du diagnostic et du cadre analytique que l'OIT utilise pour analyser les spécificités de l'informalité dans différents contextes nationaux et pour étayer l'élaboration de réponses politiques effectives.



PRINCIPAUX ENJEUX

- Le consensus de la Conférence internationale du Travail de 2002 sur l'informalité
- Qu'est-ce que l'économie informelle?
- Qui fait partie de l'économie informelle?
 - Catégories d'emplois
 - Groupes spécifiques
- Quels sont les moteurs de l'informalité?
 - La pauvreté
 - La faible capacité d'absorption du secteur industriel
 - La recherche de la flexibilité
 - L'évolution des structures de production
 - La restructuration économique
 - Le débat sur la réglementation du travail
 - Les crises économiques
- Travail décent et économie informelle
- Sortir de l'informalité
- Affiner l'approche intégrée

■ **Le consensus de la Conférence internationale du Travail de 2002 sur l'informalité.** L'OIT est devenue l'un des chefs de file de l'analyse de l'informalité depuis sa «découverte» conceptuelle dans les années 1970¹, (voir encadré ci-dessous). Au cours des trois dernières décennies, l'économie informelle a fait l'objet de recherches et de débats politiques importants et la compréhension de ses dimensions a considérablement évolué depuis l'ancien terme restrictif de «secteur informel». Les théories qui la voyaient comme un phénomène temporaire qui disparaîtrait avec le développement économique ont fait place à des points de vue plus nuancés vu sa croissance et sa persistance dans les pays en développement – et même dans les pays développés. La Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle de la Conférence internationale du Travail de 2002 a constitué une grande avancée en matière d'analyse – en proposant un cadre qui reconnaissait la diversité et l'hétérogénéité des acteurs et activités dans l'économie informelle et en élargissant la compréhension de ses paramètres. Elle établit que l'informalité existe dans un large éventail de secteurs et, chose importante, qu'elle inclut le travail précaire dans l'économie formelle.

Tout en reconnaissant la résilience et le dynamisme des travailleurs et des entrepreneurs dans l'économie informelle, les constituants tripartites de l'OIT (organisations de travailleurs, organisations d'employeurs et gouvernements) parvinrent lors de la CIT de 2002 à un large consensus sur la nécessité d'aborder leurs vulnérabilités. Les acteurs de l'économie informelle ne sont souvent pas reconnus, enregistrés ou comptabilisés dans les statistiques nationales. Et même lorsqu'ils sont enregistrés, ils peuvent être hors de portée de la protection sociale, de la législation du travail et des mesures de protection sur le lieu de travail. Leur situation d'emploi peut être ambiguë – ce qui limite un peu plus leur protection par la loi. Ils sont souvent inorganisés et, pour cette raison et bien d'autres, souvent dans l'im-

● Le consensus tripartite qui s'est dégagé de la discussion de la Conférence internationale du Travail de 2002 a permis d'élargir les paramètres permettant de comprendre l'informalité, de reconnaître son ampleur et sa diversité et, chose importante, de fixer l'objectif de sortie de l'informalité

● L'informalité regroupe un éventail de vulnérabilités et de déficits de travail décent

¹ En 1972, une mission du BIT sur l'emploi au Kenya analysa pour la première fois les activités économiques en dehors de l'économie formelle en utilisant le terme « secteur informel », inventé par l'économiste Keith Hart dans une étude précédente sur les activités économiques au Ghana.

● La transition vers la formalité nécessite une stratégie intégrée permettant de ramener les travailleurs et entrepreneurs informels dans des canaux formels de protection et de soutien tout en préservant les potentiels dynamiques existants

possibilité de faire valoir leurs droits. Les lieux de travail peuvent être dangereux et insalubres et présenter des dangers graves et parfois mortels. La productivité et les revenus sont généralement faibles en dépit des longues heures de travail. En outre, l'accès limité aux ressources productives telles que la finance, la terre, la propriété, la technologie et les marchés peut être aggravé par des niveaux de compétences, d'information et d'alphabétisation faibles, poussant ainsi de nombreux acteurs de l'économie informelle vers activités de marginalisées et de survie.

Dès lors, les constituants de l'OIT à la CIT de 2002 ont proposé une réponse globale fondée sur les quatre piliers du travail décent: l'emploi, le droit au travail, le dialogue social et la protection sociale. Le dernier objectif est de soutenir la transition vers la formalité en ramenant progressivement l'économie informelle dans des canaux formels de protection et de soutien, tout en cherchant à préserver les potentiels dynamiques existants. Il ressort de l'analyse des causes premières de l'informalité (voir ci-dessous les moteurs de l'informalité) et de ses spécificités dans un pays particulier qu'il est peu probable que les approches fragmentaires aient un effet durable. Il convient d'adopter une approche intégrée sur un éventail de domaines de politique. Cet appel à la cohérence de la politique et à une approche globale lors de la CIT de 2002 fut renforcé par la *Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable*², qui établit que les quatre piliers du travail décent sont «indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement». Répondre à l'objectif de sortie de l'informalité illustre clairement ce besoin de cohérence de la politique.

Avant d'examiner cette stratégie intégrée pour soutenir la sortie de l'informalité, il convient d'étudier les différentes façons de comprendre l'informalité, car cela peut donner lieu à des réponses politiques différentes (voir encadré ci-dessous), et de se pencher sur certaines questions conceptuelles clés issues de la Résolution de la CIT de 2002 concernant le travail décent et l'économie informelle.

Différentes interprétations de l'informalité

Le «secteur traditionnel»

Les discussions sur l'informalité remontent aux théories économiques, importantes dans les années 1950, du «secteur traditionnel». De nombreux économistes tels qu'Arthur Lewis, entre autres, croyaient que ce secteur – constitué d'une abondante main-d'œuvre excédentaire dans les pays en développement et incluant les petits commerçants, les petits exploitants et les travailleurs au salaire précaire – serait progressivement absorbé par le secteur industriel moderne à mesure que ces économies se développeraient. Ce secteur était également considéré comme marginal et sans lien avec l'économie formelle ou le développement capitaliste moderne.

Le terme «secteur informel»

Au début des années 1970, l'anthropologue Keith Hart observa à partir de ses recherches sur le Ghana que non seulement le «secteur informel» avait persisté, mais qu'il s'était également développé. Le terme «secteur informel» fut universellement accepté après que l'OIT l'utilisa pour analyser les activités économiques au Kenya pour une mission du BIT sur l'emploi menée en 1972 par un certain nombre de spécialistes. L'équipe du BIT analysa systématiquement ces activités, en faisant remarquer qu'elles n'étaient pas reconnues, pas enregistrées, pas protégées et pas réglementées. Ils observèrent que le secteur informel incluait un éventail d'activités allant du travail marginal pour survivre aux entreprises rentables.

2 Voir la section Ressources pour accéder à la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Au cours des décennies suivantes, la nature et les causes du secteur informel donnèrent lieu à un débat incessant. Deux écoles de pensées le voyaient comme une caractéristique des économies précapitalistes. Pour *l'école dualiste* (incluant certains membres de l'OIT pendant les années 1970), le secteur informel comprenait des activités périphériques non liées au secteur formel. La persistance des formes humaines de production était considérée comme résultant des déséquilibres là où la main-d'œuvre disponible devance le développement économique et lorsque les compétences traditionnelles ne correspondent pas aux nouvelles opportunités économiques.

L'école légaliste (popularisée entre autres par Hernando de Soto) croyait que le secteur informel était constitué de micro entrepreneurs qui essayaient d'échapper aux coûts et aux responsabilités d'un enregistrement formel. Les règlements complexes et coûteux étouffent l'entreprise privée et la poussent dans la clandestinité. De Soto et d'autres ont pris fait et cause pour les droits de propriété en tant que moyen de convertir le capital détenu informellement en fonds propres.

L'école structuraliste (comptant parmi elle Alejandro Portes) prétendait, contrairement aux autres écoles de pensée, que le secteur informel était une caractéristique du développement capitaliste. De ce point de vue, le secteur informel apparaît comme subordonné à, voire exploité par le secteur formel afin de faire baisser les coûts et d'accroître la compétitivité des grandes entreprises.

L'école illégaliste est très liée au néolibéralisme et aux économies néoclassiques. De ce point de vue, l'informalité est vue comme un moyen pour les entrepreneurs d'échapper aux taxes et à la réglementation du marché du travail. L'informalité est donc perçue comme un choix.

Du secteur informel à l'économie informelle

Pendant les années 1990, un regain d'intérêt pour le secteur informel et l'analyse des modèles d'informalité dans les pays développés et les pays en développement montrèrent que l'informalité persistait et grandissait. Cela conduisit à revoir fondamentalement la façon de penser le secteur informel et à mieux comprendre ses dimensions et ses dynamiques. En 2002, la Conférence internationale du Travail ouvrit une nouvelle voie dans le débat sur l'informalité, passant du concept de «secteur» à celui plus vaste de phénomène économique et du concept fondé sur l'entreprise à un concept qui n'incluait pas uniquement l'unité de production mais également les caractéristiques de l'emploi ou du travailleur.

Cette compréhension élargie de l'informalité offrit une perspective plus nuancée et spécifique au pays sur les causes et les conséquences de l'informalité, ses caractéristiques et les liens avec l'économie informelle et l'environnement de réglementation formel.

Source: Adapté de Martha Chen «*Rethinking the Informal Economy, from enterprise characteristics to employment relations*», dans *Rethinking Informalization, Poverty, Precarious Jobs and Social Protection*, Édité par Neema Kudva et Lourdes Benería, répertoire de Cornell University en libre accès.

■ **Qu'est-ce que l'économie informelle?** La Résolution de l'OIT de 2002 proposait le terme d'«économie informelle» plutôt que celui de «secteur informel» utilisé auparavant afin de mieux décrire la véritable étendue et la diversité du phénomène dans le monde. Plutôt qu'une définition spécifique, le cadre proposait des paramètres permettant de comprendre l'économie informelle comme «toutes les activités qui sont, selon la loi ou en pratique, non ou insuffisamment couvertes par des dispositions officielles». La notion d'exclusion est au cœur de ces paramètres – à savoir qu'elle fait référence à des travailleurs exclus dans une large mesure des échanges qui ont lieu

dans le système reconnu. Ils n'apparaissent souvent pas dans la comptabilité nationale et les statistiques officielles et sont par conséquent invisibles dans la formulation de la politique. De ce point de vue, plusieurs aspects de l'informalité apparaissent: les acteurs peuvent être informels dans le fait qu'ils n'ont pas de protection sociale, qu'ils n'exercent aucun droit au travail et ne sont pas représentés et ne peuvent pas s'exprimer sur le lieu de travail. Ils sont donc exclus des avantages qu'offrent l'État, les marchés privés et les processus politiques et, de ce fait, l'économie informelle est dans une large mesure non protégée, peu solide et vulnérable.³

L'exclusion de l'économie classique peut se produire pour différentes raisons, dont:

- Du côté de la main-d'œuvre disponible: les contraintes internes résultant de la pauvreté, de l'accumulation inadéquate de capital humain, telles que le manque d'éducation, de formation et de capacité à gérer les risques et les revenus. Cela prive les travailleurs d'un accès à des emplois plus productifs ou à des services financiers ou autres;
- Du côté de la demande de main-d'œuvre: un régime d'incitation politique encourageant les technologies simplifiant le travail et la croissance intensive du capital, ce qui amène les institutions publiques et privées à se détourner des petites entreprises et de la croissance du secteur privé; et
- Dans l'environnement extérieur: la mondialisation et la compétitivité accrue qui forcent les sociétés à recourir à des méthodes de travail atypiques et non standard, moins coûteuses pour les employeurs mais qui engendrent plus de précarité pour les travailleurs.

La littérature fait la distinction entre exclusion volontaire et involontaire, la première étant un moyen délibéré d'échapper aux taxes et aux contrôles réglementaires. Les débats complexes autour des questions de dérégulation (et ce qui devrait être dérégulé) seront abordés ultérieurement dans la présente note (voir également les notes sur les normes internationales du travail, sur l'environnement de réglementation et sur les entreprises informelles). Le phénomène d'exclusion met néanmoins en relief la faiblesse de la gouvernance: des institutions incapables de répondre aux besoins et aux capacités des populations qu'elles doivent servir.

● Le manque de gouvernance est un problème clé sous-jacent à l'informalité

En effet, la Résolution de la CIT de 2002 a souligné le fait que le manque de gouvernance était un problème clé sous-jacent à l'informalité. La croissance de l'informalité peut être attribuée à:

«des politiques macroéconomiques et sociales inappropriées, inefficaces, peu judicieuses ou mal mise en œuvre, souvent développées sans consultations tripartites; l'absence de cadres juridiques et institutionnels de facilitation; et au manque de bonne gouvernance pour une application correcte et efficace des politiques et des lois»⁴.

L'inadéquation en matière de gouvernance engendre des populations de travailleurs et d'entrepreneurs qui ne sont pas reconnus ni protégés par la loi. Les cadres juridiques et institutionnels dont la conception et la mise en application sont essentiels pour combattre l'informalité sont ceux qui régissent le travail, la protection sociale, la réglementation des entreprises et protègent les droits à la propriété, y compris l'accès au capital financier⁵. (Voir les notes sur les cadres réglementaires).

3 Pour plus de détails, voir la section Ressources pour accéder à BIT 2002: *Résolution et conclusions sur le travail décent et l'économie informelle*.

4 Ibid.

5 Ibid.

■ **Qui fait partie de l'économie informelle?** L'économie informelle continue à se développer dans le monde. En 2002, des estimations de l'OIT situaient l'économie informelle à environ 72 pour cent de l'emploi non agricole en Afrique subsaharienne, 71 pour cent en Asie, 51 pour cent en Amérique latine et 47 pour cent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Lorsque l'emploi agricole est inclus dans ces estimations, les résultats sont encore plus frappants. (Voir la note sur la mesure de l'économie informelle)

L'économie informelle a traditionnellement été vue comme un bassin pour les femmes et les hommes incapables de trouver un emploi dans l'économie formelle et qui sont donc poussés à accepter n'importe quel autre travail ou à créer leur propre emploi grâce à de petites activités économiques, même marginales. Toutefois, tout le monde dans l'économie informelle n'est pas pauvre. Il y a ceux qui ont commencé par une activité marginale mais qui, grâce à leur dynamisme, ont développé leur entreprise et sont sortis de la pauvreté. Et il peut y avoir des entreprises formelles, mais qui choisissent de rester informelles pour certains aspects tels que la non-déclaration des revenus à l'administration fiscale ou qui n'ont pas inscrit leurs propriétaires ou leurs ouvriers auprès du ministère du travail ou du système de sécurité sociale. Il n'en reste pas moins que ceux que l'on trouve dans l'économie informelle sont pauvres et ont des revenus faibles et leur position dans l'économie informelle leur laisse très peu de «choix». Même lorsque les acteurs de l'économie informelle peuvent gagner plus que leurs homologues formels, ils restent, à plusieurs égards, écartés des circuits principaux des échanges du marché et des systèmes de protection étatiques.

● **Catégories d'emplois.** La catégorisation élargie de l'«économie formelle» proposée en 2002 identifie mieux le phénomène non seulement des entreprises non enregistrées et non reconnues, mais également des travailleurs en situation précaire, que ce soit dans l'économie formelle ou informelle. Le nouveau terme illustre mieux l'informalité en termes d'unité de production et de caractéristiques de l'emploi ou du travailleur. (Voir la note sur la mesure de l'économie informelle).

● La catégorisation de 2002 de l'économie informelle identifie mieux le phénomène non seulement des entreprises non enregistrées et non reconnues, mais également des travailleurs en situation précaire, que ce soit dans l'économie formelle ou informelle

Par conséquent en 2003, la 17e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (ICLS) établit une liste de ces catégories à partir du concept élargi. Elle inclut les catégories de travail suivantes:

- i. Travailleurs à leur compte (indépendants sans employés) dans leur propre entreprise du secteur informel;
- ii. Employeurs (indépendants avec des employés) dans leur propre entreprise du secteur informel;
- iii. Travailleurs familiaux contributeurs, quel que soit le type d'entreprise;
- iv. Membres de coopératives informelles de producteurs (non établies en tant qu'entités juridiques);
- v. Employés occupant un emploi informel tel que défini par la relation de travail (selon la loi ou en pratique, emplois non soumis au droit national du travail, à l'imposition sur le revenu, à la protection sociale ou ne donnant pas droit à des prestations d'assurance-emploi, congés annuels ou de maladie payés, etc.);
- vi. Travailleurs à leur compte engagés dans la production de biens exclusivement destinés à une utilisation finale par leur ménage.

Le fait de saisir l'informalité en termes de données a constitué une innovation majeure de la part de la communauté statisticienne internationale. Cette question est traitée plus en détails dans la note sur la mesure de l'économie informelle.

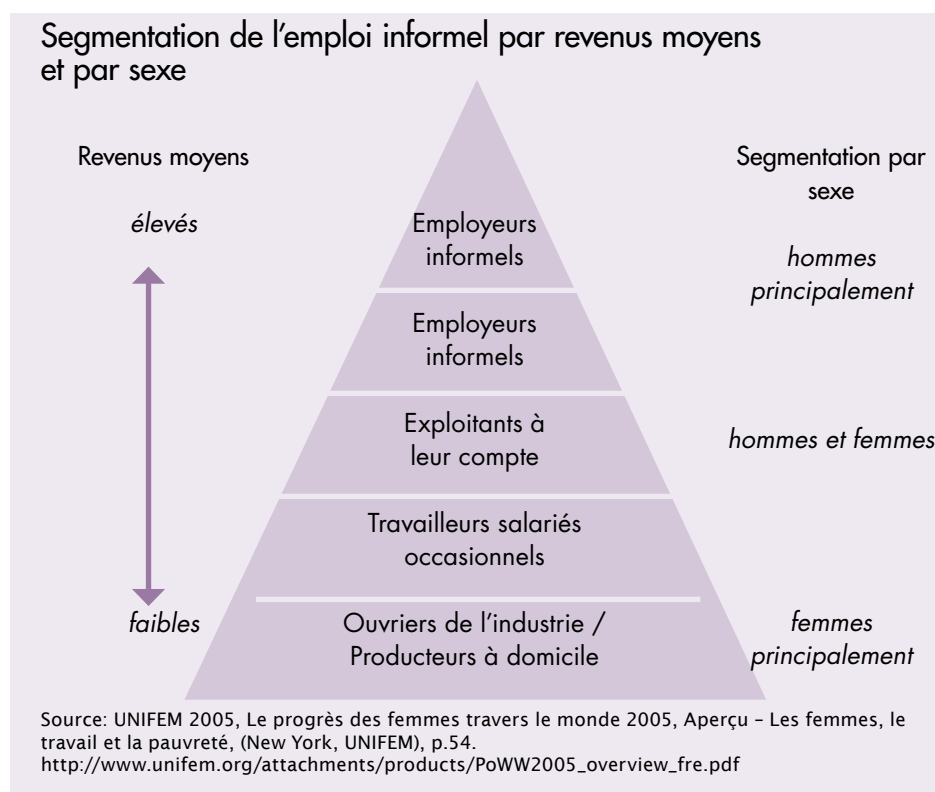
● La segmentation par sexe est enracinée dans l'économie informelle

- **Groupes spécifiques.** L'économie informelle est devenue le dernier recours pour de nombreuses populations indigènes et tribales, les travailleurs souffrant de handicaps et ceux porteurs du VIH/atteints du SIDA. Ils restent souvent piégés dans l'économie informelle dans des conditions de vulnérabilité et d'insécurité, en raison de la discrimination dont ils sont l'objet en termes d'accès aux marchés formels du travail.

Les femmes et les jeunes apparaissent également de façon disproportionnée dans l'économie informelle et souvent dans son extrémité la plus marginalisée. On observe clairement une forte segmentation par sexe, les employeurs étant principalement masculins et les travailleurs familiaux principalement féminins. De plus, dans quelque catégorie de situation d'emploi que ce soit, les femmes gagnent moins que les hommes. En outre, les femmes consacrent moins d'heures à un travail rémunérateur que les hommes, en partie du fait des heures consacrées aux travaux de soins non rémunérés. Avoir la responsabilité des travaux de soins non rémunérés renforce également la segmentation du marché du travail – les femmes peuvent être limitées à un emploi à leur compte ou à la maison, même si le nombre total d'heures travaillées est supérieur et si les revenus sont plus faibles⁶. Les femmes sont également généralement regroupées dans des activités économiques «traditionnellement féminines» telles que la couture et la cuisine, souvent moins bien rémunérées et touchées par une saturation du marché plus forte que pour les autres types d'activités économiques.

Tous ces facteurs influencent le risque de pauvreté et de marginalisation des femmes dans l'économie informelle. (Voir également la note sur l'égalité des genres)

L'encadré ci-dessous illustre la segmentation par sexe visible dans l'économie informelle. Il convient toutefois de noter que la composition exacte de la segmentation varie selon les contextes nationaux.



6 Pour plus de détails, voir la section Ressources pour accéder à UNIFEM: Le progrès des femmes travers le monde 2005, Aperçu – Les femmes, le travail et la pauvreté, page 50.

■ **Quels sont les moteurs de l'informalité?** Contrairement aux attentes communes selon lesquelles l'économie informelle tient lieu pour les chômeurs de plateforme de transit qui disparaît lorsque les économies se développent et absorbent la main-d'œuvre excédentaire qu'elle inclut, il apparaît clairement que l'informalité persiste dans les pays qui ont connu une croissance économique forte et durable. Dans de nombreux pays en développement, une relation plus complexe émerge – dans laquelle la récession économique pousse les gens vers l'emploi informel (comme option de survie) et la relance ne les ramène pas dans le système formel. La note sur les Modèles de croissance économique et économie informelle présente en détails une discussion sur le phénomène de croissance des chômeurs et l'importance critique des politiques d'emploi en tant que connexion entre croissance et réduction de la pauvreté.

● L'informalité est due à de multiples facteurs dont la combinaison précise varie selon le contexte national

● **Pauvreté.** Il existe de multiples facteurs sous-jacents à l'informalité⁷. Le premier et le plus important est le problème de la pauvreté et les possibilités limitées de sources de revenus et d'emploi pour les travailleurs pauvres. Bien que tout le monde dans l'économie informelle ne soit pas pauvre, comme l'indique le rapport du BIT *S'affranchir de la pauvreté*,⁸ informalité et pauvreté se chevauchent fréquemment. Ce lien est établi dans les sections précédentes ainsi que dans la note sur les Modèles de croissance économique et économie informelle. Des revenus faibles et un accès limité aux institutions publiques empêchent les pauvres d'investir dans des compétences qui leur permettraient d'accroître leur employabilité, leur productivité et de garantir leur protection contre les variations et les risques liés aux revenus. Le manque d'éducation et la reconnaissance limitée des compétences que l'on retrouve dans l'économie informelle privent également les personnes de l'accès à l'économie formelle, alors que la rareté des possibilités de sources de revenus dans les zones rurales pousse souvent les migrants vers le travail informel dans les zones urbaines et dans les pays développés. La discrimination dont font l'objet les groupes vulnérables tels que les femmes pauvres, les handicapés, les groupes ethniques et les porteurs du VIH/SIDA sur le marché du travail pousse souvent ces familles et ces communautés vers la pauvreté et la survie via le travail informel⁹.

● **Faible capacité d'absorption du secteur industriel.** Un autre facteur de l'informalité réside dans l'incapacité du secteur industriel à absorber la main-d'œuvre dans des emplois plus productifs. Cela entraîne souvent une prépondérance de l'emploi de faible qualité dans le secteur des services. À mesure que les pays en développement s'industrialisent, le déclin concomittant en matière de migration rurale-urbaine et l'expansion industrielle s'accompagnent rarement d'une augmentation proportionnelle des emplois industriels. Au lieu de cela, la plupart des emplois finissent par être créés dans le secteur des services. Alors que l'emploi dans le secteur des services couvre tout le spectre des conditions de travail et des salaires et qu'il inclut aussi bien le petit commerce que les services financiers sophistiqués, la contribution à faible valeur ajoutée du secteur dans de nombreuses régions est évidente. Cela laisse à penser qu'un nombre substantiel d'emplois créés dans ces secteurs peuvent notamment être caractérisés par une qualité médiocre et une productivité faible associées à l'économie informelle¹⁰.

● **La recherche de la flexibilité.** La flexibilisation du travail dans l'éco-

7 Certains de ces facteurs et de ces tendances sont examinés dans le rapport du Directeur général de la 95e session de la CIT en 2006. BIT: Changements dans le monde du travail, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 95e session, Genève, 2006.

8 Pour plus de détails, voir la section Ressources pour accéder à: BIT: *S'affranchir de la pauvreté, rapport du Directeur général*, Conférence internationale du Travail, 91e session, Genève, 2003.

9 BIT: *Résolution et conclusions sur le travail décent et l'économie informelle*, op.cit.

10 Pour plus de détails, voir la section Ressources pour accéder à BIT 2008, *Decent Work and the Transition to formalization: Recent Trends, policy debates and good practices*, rapport du Colloque tripartite interrégional sur l'économie informelle: favoriser la transition vers la formalisation.

nomie formelle résultant des pressions de la mondialisation constitue un autre facteur contribuant à la croissance de l'informalité. Auparavant, les contrats d'embauche formels ou réguliers offraient aux travailleurs une sécurité d'emploi et une certaine stabilité de revenus et une sécurité sociale. Cela permettait également aux travailleurs d'échapper aux risques liés à l'investissement en matière d'outillage, d'équipements et d'installations, puisqu'ils étaient assumés par l'employeur. Alors que les sociétés obéissent à un marché de plus en plus concurrentiel, elles recourent à des régimes de travail flexibles tels que la sous-traitance et le travail temporaire ou occasionnel.

● La mondialisation et l'évolution des structures de production mettent une pression énorme sur les entreprises en termes de compétitivité

● **Évolution des structures de production.** De la même manière, l'assouplissement des échanges et des barrières financières, associé à la chute du coût du transport et de la communication, a permis aux entreprises de fragmenter plus facilement les processus de production et de les sous-traiter dans des pays où les coûts de main-d'œuvre sont moindres. On observe ceci dans le fait que, alors que la part de l'emploi industriel par rapport à l'emploi total dans le monde est restée stable autour de 21 pour cent entre 1995 et 2005, la part dans les pays industrialisés a chuté alors qu'elle a augmenté dans plusieurs pays en développement, notamment le Brésil, la Chine, l'Indonésie, le Mexique, le Pakistan, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud, la Thaïlande, la Turquie et le Vietnam¹¹.

● **Restructuration de l'économie.** Les processus de restructuration de l'économie, y compris la privatisation des entreprises nationales et du service public, ont contribué dans certains pays à la croissance de l'économie informelle. Par exemple, dans la région de l'Europe centrale et du sud-est (hors UE) et dans la Communauté des États Indépendants, l'éclatement du système soviétique a engendré des taux de chômage élevés et une migration rurale-urbaine rapide sans que la part des travailleurs dans l'industrie n'augmente de manière correspondante. Cela a provoqué un taux élevé d'emplois dans le secteur des services, une quasi-stagnation de l'emploi vulnérable et du taux de chômage ainsi qu'un découragement chez les jeunes.

● Les arguments selon lesquels les cadres réglementaires favorisent l'informalité ne sont pas prouvés

● **Débat sur la réglementation du travail.** L'environnement réglementaire fait l'objet d'un débat plus animé sur les moteurs de l'informalité. Pour les avocats de la déréglementation, le coût élevé qu'implique le respect de la réglementation entraîne la «rigidité du marché du travail» et le «choix» volontaire de l'informalité. De ce point de vue, la réglementation a un effet négatif sur la création d'emplois formels et entraîne sa chute. Toutefois, rien dans la littérature ne vient étayer les arguments avancés par les avocats de la «déréglementation systématique». La *Commission on the Legal Empowerment of the Poor* et plus particulièrement son groupe de travail d'experts indépendants (y compris l'OIT et la Banque Mondiale) examina les études et preuves empiriques qui établissaient un lien entre cadre réglementaire rigide du marché du travail et l'augmentation de l'informalité sur une période donnée et conclut que les preuves n'étaient pas concluantes¹². La Commission recommanda plutôt d'examiner l'adéquation du cadre réglementaire dans des contextes locaux afin de renforcer son rôle d'autonomisation pour ceux qui travaillent dans l'économie informelle. Elle recommanda également le développement et la mise en application effective d'un ensemble minimal de droits couvrant et allant au-delà de la Déclaration de 1998 de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail¹³.

11 BIT: *Changements dans le monde du travail*, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 95^e session, Genève, 2006.

12 La *Commission on Legal Empowerment of the Poor* (CLEP) fut constituée en 2006 et acheva son travail en 2008. Voir *Making the Law Work for Everyone*, Volume 1, Rapport de la *Commission on Legal Empowerment of the Poor* et Volume 2, rapports du groupe de travail (New York, CLEP-UNDP, 2008).

13 Ibid

Plusieurs enquêtes et études nationales parues depuis ne soutiennent pas la causalité insinuée entre la montée de l'informalité et la «rigidité» des marchés du travail. Cela est illustré par le récent rapport de la Commission nationale de l'Inde sur le secteur inorganisé, publié en juin 2009.¹⁴ Le rapport analysait les données de croissance et d'emploi de la dernière décennie en Inde et concluait que le rythme de création d'emplois a été plus rapide pour l'emploi de faible qualité/informel que pour l'emploi formel sur une période pendant laquelle le pays a connu une forte croissance et aucun «durcissement» de la réglementation du marché du travail. En d'autres termes, la montée de l'informalité, y compris pour les deux groupes de travailleurs indépendants et en particulier pour les employés salariés dans le secteur formel ne peut être imputée à une réglementation plus stricte¹⁵. Au Brésil, des études récentes du BIT montrent en outre une augmentation et une accélération de la création d'emplois formels alors que les salaires minimaux avaient été augmentés et l'inspection du travail renforcée.¹⁶ En Argentine, une récente étude de la Banque Mondiale n'a pas étayé la thèse de l'«emploi informel volontaire» et a démontré comment une politique multidimensionnelle a permis d'endiguer l'augmentation spectaculaire que connut l'informalité après la crise financière.¹⁷ (Le débat sur la réglementation est également abordé dans la note sur l'environnement de réglementation. Voir également la note sur les modèles de croissance économique pour de plus amples discussions sur le Brésil et l'Argentine)

Alors que la déréglementation systématique ne s'est pas avérée être une réponse politique adéquate, il est clair que certains aspects des réglementations doivent être rationalisés, simplifiés et que le rapport coût-efficacité doit être amélioré. Des coûts de transactions élevés, des réglementations écrasantes, des processus d'enregistrement compliqués, coûteux et inappropriés ainsi que le fait d'avoir affaire à des bureaucraties corrompues et inefficaces, par exemple, peuvent constituer de sérieux obstacles à l'entrée dans l'économie formelle¹⁸.

- **Crises économiques.** Les crises économiques font naître de nouvelles pressions sur l'emploi formel et provoquent la croissance de l'économie informelle. En raison des pertes d'emploi dans l'économie formelle, les situations déjà vulnérables dans l'économie informelle font l'objet d'une double pression. L'économie informelle est souvent considérée comme un «amortisseur» naturel et souple, capable d'offrir d'innombrables possibilités en matière d'emploi indépendant et de sources de revenus pour ceux qui perdent leur emploi formel. Toutefois, dans la crise financière mondiale actuelle, la contraction de la demande globale en général et dans des secteurs clés tels que la construction, le textile ou l'industrie du jouet affecte également les possibilités d'emploi informel et d'activités. Ces deux tendances font croître les pressions concurrentielles dans l'économie informelle et détériorent davantage les possibilités de gain et les niveaux de revenus. Les mesures de redressement doivent aller au-delà de l'économie formelle pour éviter que l'objectif de transition vers la formalité connaisse des échecs. Pour atténuer ces effets à long terme, elles doivent intégrer et soutenir les sources de revenus, les stratégies d'adaptation et les filets de sécurité des travailleurs informels¹⁹.

● Les recherches concernant le Brésil et l'Argentine ont montré comment des politiques de réglementation intégrées peuvent endiguer l'informalité et engendrer la croissance des emplois formels

● Certaines réglementations régissant l'enregistrement et l'autorisation d'exploitation des entreprises doivent être rationalisés, simplifiés et que le rapport coût-efficacité doit être amélioré afin d'encourager la formalisation

● Souvent, non seulement les crises économiques font croître l'économie informelle mais elles exercent une pression supplémentaire sur ceux qui s'y trouvent déjà

14 NCEUS: *The Challenge of Employment in India: An Informal Economy Perspective*, Volume 1 rapport, (New Delhi, National Commission for Enterprises in the Unorganised Sector, 2009).

15 L'économie informelle- Réflexion, Note interne du BIT 2009.

16 Voir la section Ressources pour accéder à: Berg, J. *Laws ou Luck: Understanding rising formality in Brazil in the 2000's*.

17 Extrait de *L'économie informelle – Réflexion*, Note interne du BIT 2009. Banque Mondiale et Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social: *Aportes a una nueva visión de la informalidad laboral en la Argentina* (Buenos Aires, WB et Ministerio de Trabajo, Empleo y Seguridad Social, 2008).

18 BIT, 2002, *Résolution et conclusions sur le travail décent et l'économie informelle*,

19 Voir la section Ressources pour accéder à: BIT 2010: *Des politiques de l'emploi pour la justice sociale et une mondialisation équitable – Rapport relatif à la question récurrente sur l'emploi*.

■ **Travail décent et économie informelle.** L'objectif de l'OIT de promouvoir les opportunités, pour les femmes et les hommes, d'accéder à un travail décent et productif ne s'applique pas uniquement au marché du travail formel, mais à tous les types de travailleurs et d'employeurs. Dans son rapport de la 89e session de la Conférence internationale du Travail, le Directeur général du BIT a souligné que:

«c'est justement dans le secteur informel, parmi les plus pauvres, que les besoins sont les plus grands. Si nous prétendons à l'universalité, (que) 'tous ceux qui travaillent ont des droits au travail' – il nous faut nous attaquer à ces problèmes.»²⁰

En 2002, la CIT a à nouveau mis l'accent sur ce même défi lorsqu'elle montra la nécessité de s'attaquer aux déficits de conditions de travail décent dans l'économie informelle, en appelant à une -

...stratégie d'ampleur: réaliser les principes et les droits fondamentaux au travail; créer de nouvelles et de meilleures possibilités d'emploi et de revenus; étendre la protection sociale; favoriser le dialogue social.²¹

Le travail décent est devenu une référence acceptée au niveau international et il est reconnu non seulement comme une fin en soi, mais également comme un moyen clé d'atteindre les objectifs globaux de développement, notamment l'éradication de la pauvreté.

L'informalité et les quatre piliers du travail décent

(Emploi, protection sociale, dialogue social et droits)

Emploi

La nécessité d'offrir aux gens davantage de possibilités de trouver un travail productif et de gagner décemment leur vie.

En ce qui concerne l'emploi, l'informalité et l'exclusion incluent l'accès non seulement à des emplois de qualité garantissant des revenus décents, mais également à des moyens permettant d'améliorer la capacité des acteurs de l'économie informelle à trouver des opportunités productives (par exemple, la formation professionnelle, les services financiers, des informations sur les marchés) et des politiques qui encouragent les activités économiques des pauvres, utilisent leurs atouts et développent leurs marchés (par exemple, les techniques de production à forte intensité de main-d'œuvre, les infrastructures accessibles à des groupes et des communautés, les politiques commerciales qui n'introduisent pas de discrimination excessive vis-à-vis des produits des pauvres, des services financiers et un espace de marché accessible aux pauvres).

Protection (sociale) contre les vulnérabilités

La nécessité de s'attaquer aux contingences qui excluent les gens du travail, que ce soit le résultat du chômage, de la perte de sources de revenus, de la maladie ou de la vieillesse.

En ce qui concerne la protection sociale, l'informalité apparaît lorsque les systèmes de sécurité sociale sont hors de portée de certains types de travailleurs et d'entrepreneurs, ce qui les met à la merci d'une paupérisation soudaine; et lorsque les services de sécurité au travail et les services consultatifs sanitaires ne dépassent pas le cadre des entreprises formelles.

20 Voir la section Ressources pour accéder à: BIT: *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 89e session, Genève, 2001, p. 18.

21 Voir la section Ressources pour accéder à: BIT 2002: *Résolution et conclusions sur le travail décent et l'économie informelle*.

Dialogue social

Organisation, représentation et dialogue sont les processus essentiels pour jouir de différents droits au travail. La liberté d'association et le dialogue social sont les pierres angulaires d'une bonne gouvernance démocratique sur le marché du travail. L'informalité et l'exclusion des processus de dialogue social apparaissent lorsque les acteurs de l'économie informelle sont incapables d'organiser et d'articuler leurs besoins et leurs intérêts; lorsque les organisations constituées de salariés et de travailleurs indépendants ne sont pas reconnues, et pire, lorsqu'elles sont supprimées; lorsque les travailleurs et les pauvres sont exclus des possibilités de participation au profit des intérêts dominants; et lorsque les organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi que les formations tripartites excluent certaines catégories de travailleurs et d'entrepreneurs.

Droits

Tous ceux qui travaillent ont des droits au travail, quel que soit leur emploi. L'OIT demande l'amélioration des conditions de travail, où que ce soit, dans l'économie formelle ou informelle, à domicile, dans la communauté ou dans le secteur bénévole, que les travailleurs soient organisés ou non.

L'informalité en terme de droits peut exister parmi les populations qui ne sont pas protégées par le droit et l'administration du travail, qui n'ont pas d'accès aux mécanismes de règlement des litiges, qui ne peuvent pas former d'associations reconnues par la loi, qui n'ont pas accès aux connaissances juridiques et quant à leurs droits et qui travaillent dans des conditions d'esclavage et inéquitables qui échappent à la surveillance de l'État.

■ **Étapes progressives pour sortir de l'informalité.** Le travail décent propose un cadre cohérent permettant d'identifier les aspects de l'informalité qu'il faut examiner (c'est-à-dire les éléments spécifiques du travail décent) ainsi que les types d'instruments politiques et institutionnels favorisant ou empêchant une meilleure inclusion dans l'économie officielle. Ce processus de sortie de l'informalité constitue une approche globale et progressive plutôt que simpliste et unique. L'objectif du travail décent doit être poursuivi progressivement:

- en privilégiant la réduction immédiate des déficits de travail décent dans l'économie informelle, en faisant en sorte que ceux qui s'y trouvent soient reconnus, qu'ils aient des droits, une protection juridique et sociale et qu'ils soient représentés;
- en faisant en sorte, à court et moyen termes, que les demandeurs d'emploi et les entrepreneurs potentiels puissent entrer dans l'économie formelle, protégée et principale, et
- à plus long terme, en créant suffisamment de possibilités d'emploi formel, protégé et décent pour tous les travailleurs et tous les employeurs.

Alors que l'objectif et le défi consistent à sortir de l'informalité, le chemin n'est pas présenté en termes de remède unidimensionnel, mais plutôt comme une approche progressive capable de catalyser la transition au travers de stratégies globales et intégrées permettant de traiter les problèmes multidimensionnels de l'économie informelle.

■ **Affiner l'approche intégrée de l'OIT.** Depuis la Résolution de la CIT de 2002, l'OIT a affiné davantage son cadre global grâce aux discussions ultérieures de politique, y compris lors de réunions régionales du BIT, au Colloque tripartite interrégional de 2007 sur l'économie informelle et au sein du Comité de politique sociale et de l'emploi du conseil d'administration du BIT. Le cadre reconnaît que:

...Pour promouvoir le travail décent, il faut avoir une stratégie globale et cohérente englobant plusieurs domaines pour éliminer les aspects négatifs de l'économie informelle tout en préservant l'important potentiel de création d'emplois et de revenus de l'informalité, et promouvoir la protection et l'intégration des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle dans l'économie formelle²².

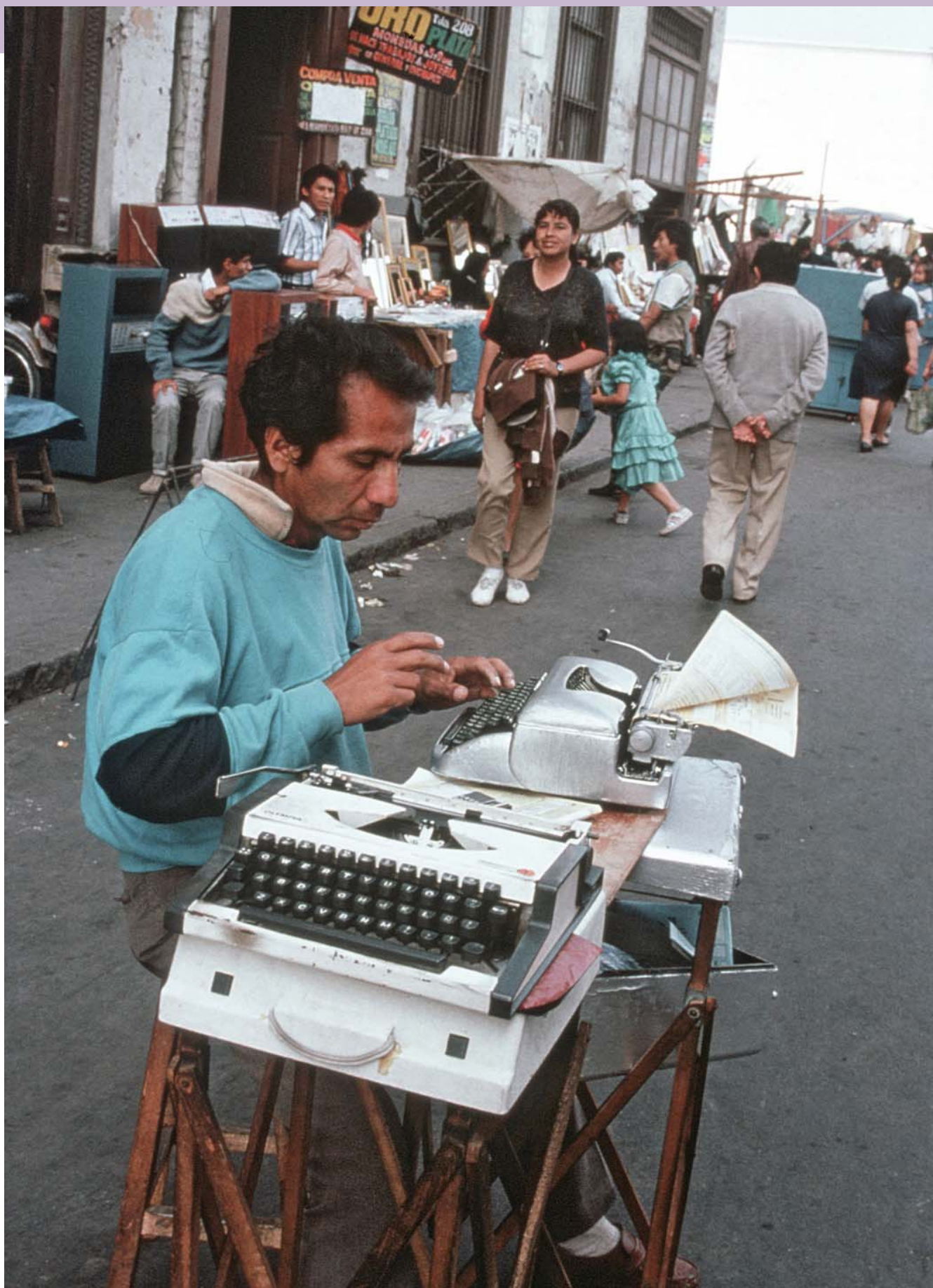
À partir de sa recherche au niveau national et de son travail opérationnel, le BIT a traduit cette approche globale en un cadre de politique et de diagnostic qui inclut sept domaines clés d'action politique, comme le montre le diagramme ci-dessous. Ce cadre remplit plusieurs fonctions. Il est destiné à être utilisé comme outil de diagnostic afin d'analyser et de surveiller les processus et les déterminants de l'informalisation / la formalisation dans un contexte national donné; à promouvoir un vaste dialogue tripartite pour évaluer l'impact des politiques; à engager le dialogue avec d'autres acteurs mondiaux et institutions internationales de plus en plus centrés sur l'économie informelle et à promouvoir leurs propres perspectives. Le cadre montre les multiples voies conduisant à la formalité en approfondissant l'action dans chacun des domaines de politique (répertoriés sur le diagramme). Il montre également l'impact total de ces différentes politiques capables de créer un environnement favorable / défavorable vers la formalité dans un contexte national donné (cohérence au sein de ces domaines de politique). Il est ainsi possible de mieux évaluer la totalité des incitations et des éléments dissuasifs motivant chaque acteur, gouvernement, organisation d'employeurs et de travailleurs, ainsi que les travailleurs et les entrepreneurs dans l'économie informelle.



Source: BIT 2010: Rapport VI Politiques d'emploi pour la justice sociale et une mondialisation équitable; rapport relatif à la question récurrente sur l'emploi 2010, rapport présenté à la Conférence internationale du Travail, 99e session, 2010

Cet outil de politique et de diagnostic offre à l'OIT un cadre pour le soutien de ses constituants en matière de développement de stratégies de transition vers la formalité. La structure de ce Guide repose donc sur ce cadre. Les sept domaines de politique dans ce guide sont ensuite divisés en notes de synthèse techniques spécifiques, mais dans la perspective générale de la nécessité d'une approche globale, intégrée et ciblée pour sortir de l'informalité.

22 Pour plus de détails, voir la section Ressources pour accéder à: BIT 2007 *L'économie informelle*, Conseil d'administration, 298e session, Genève, mars 2007, GB.298/ESP/4.



Sténographe dans les rues de Lima, Pérou.

La présente section propose une liste des ressources permettant au lecteur d'approfondir la question. La section comprend des documents internationaux, des conclusions de la Conférence internationale du Travail, des publications utiles et des outils de formation. Une bibliographie de références dans le texte est présentée à la suite. Il se peut que les informations de ces deux parties fassent double emploi.

Documents de l'OIT et de l'ONU et conclusions de la Conférence internationale du Travail

BIT 1998, Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc86/com-dtxt.htm>

BIT 2002, Résolution et conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle, Conférence internationale du Travail, 90^e session, 2002, Genève.
<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/pr-25res.pdf>

BIT 2008, Déclaration concernant la justice sociale pour une mondialisation équitable.
http://www.ilocarib.org.tt/projects/cariblex/conventions_24.shtml

BIT 2009, Surmonter la crise: un pacte mondial pour l'emploi, Conférence internationale du Travail, 98^e session, 2009, Genève.
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_115077.pdf

BIT 2010, Résolution et conclusions concernant la discussion récurrente sur l'emploi, Conférence internationale du Travail, 99^e session, 2010, Genève.
http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_142318.pdf

Conventions fondamentales

<http://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm>

Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (N° 87)
 Convention sur le droit d'organisation et de convention collective, 1949 (N° 98)

Convention sur le travail forcé, 1930 (N° 29)
 Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (N° 105)

Convention sur l'âge minimum, 1973 (N° 138)
 Convention sur les pires formes du travail des enfants, 1999 (N° 182)

Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (N° 100)
 Convention concernant la discrimination (Emploi et profession), 1958 (N° 111)

Conventions de gouvernance

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/publication/wcms_156433.pdf

Convention sur l'inspection du travail, 1947 (N° 81)
 Convention sur l'inspection du travail (Agriculture), 1969 (N° 129)
 Convention concernant la politique de l'emploi, 1964 (N° 122)
 Convention sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976 (N° 144)

Publications utiles

Berg, J. 2010, Laws or Luck? : Understanding rising formality in Brazil in the 2000's, document de travail 5, bureau de l'OIT au Brésil.

http://www.oitbrasil.org.br/sites/default/files/topic/employment/pub/laws_luck_245.pdf

Chen, M., Jhabvala, R., Lund, Frances. 2001, Supporting Workers in the Informal Economy: A policy framework, novembre 2001.

<http://wiego.org/sites/wiego.org/files/publications/files/Chen-Jhabvala-Lund-Supporting-Workers-policypaper.pdf>

BIT 2002, Travail décent et économie informelle, Rapport VI présenté pour la discussion générale à la Conférence internationale du Travail, 2002.

<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc90/pdf/rep-vi.pdf>

--- 2002, Femmes et hommes dans l'économie informelle – Image statistique (Genève, 2002).

<http://www.ilo.org/dyn/infoecon/docs/441/F596332090/women%20and%20men%20stat%20picture.pdf>

--- 2007, Économie informelle: permettre une transition vers la formalisation, Colloque tripartite interrégional sur l'économie informelle: permettre une transition vers la formalisation, BIT, Genève, 27-29 novembre 2007.

http://www.ilo.org/emppolicy/events/WCMS_125488/lang--en/index.htm

--- 2009, L'économie informelle en Afrique: promouvoir la transition vers la formalité: défis et stratégies, BIT, Genève.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/publication/wcms_127814.pdf

--- 2010, Rapport VI Des politiques de l'emploi pour la justice sociale et une mondialisation équitable, rapport sur l'emploi au titre de la question récurrente 2010, rapport présenté à la Conférence internationale du Travail, 99^e session, 2010.

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_140780.pdf

UNIFEM 2005, Le progrès des femmes travers le monde 2005, Aperçu – Les femmes, le travail et la pauvreté, New York, UNIFEM.

http://www.unifem.org/attachments/products/PoWW2005_overview_fre.pdf

Pour plus d'informations, voir le site web du Département des politiques de l'emploi du BIT <http://www.ilo.org/emppolicy/areas/informal-economy/lang--fr/index.htm>

Et les sujets généraux du BIT <http://www.ilo.org/global/topics/employment-promotion/informal-economy/lang--fr/index.htm>

Références

- Berg, J. 2010, Laws or Luck? : Understanding rising formality in Brazil in the 2000's, Working paper 5, Bureau de l'OIT au Brésil.
- Chen, M. et Carr, M. 2002, Globalization and the Informal Economy: How global trade and investment impact on the working poor, BIT, Genève.
- BIT 2001, Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 89e session, Genève, 2001.
- 2002a, Travail décent et économie informelle, Rapport VI présenté pour la discussion générale à la Conférence internationale du Travail, 2002.
- 2002b, Femmes et hommes dans l'économie informelle – Image statistique, Genève 2002.
- 2003, S'affranchir de la pauvreté, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 91e session, Genève.
- 2006a, Changements dans le monde du travail, rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 95e session, Genève, 2006.
- 2006b, Travail décent dans les Amériques: l'agenda de l'hémisphère, 2006-15, rapport du Directeur général, 16e réunion régionale des Amériques, Brasilia, mai 2006, BIT, Genève
- 2006c, Le travail décent en Asie, Rapport du Directeur général, 14e réunion régionale asienne, Busan, République de Corée, août-septembre 2006, BIT, Genève. <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/rgmeet/14asrm/dgrealizing.pdf>
- 2007a, Économie informelle: permettre une transition vers la formalisation, Colloque tripartite interrégional sur l'économie informelle: permettre une transition vers la formalisation, BIT, Genève, 27-29 novembre 2007.
- 2007b, Conseil d'administration, Comité sur l'emploi et la politique sociale, 298e session, mars 2007, l'économie informelle. GB.298/ESP/4.
- 2007c, Rolling Back Informality: Issues Paper discuté au forum régional asiatique sur l'emploi: croissance, emploi et travail décent, Pékin, 13-15 août 2007.
- 2010, Rapport VI Politiques d'emploi pour la justice sociale et une mondialisation équitable, rapport relatif à la question récurrente sur l'emploi 2010, rapport présenté à la Conférence internationale du Travail, 99e session, 2010.
- UNIFEM 2005, Le progrès des femmes travers le monde 2005, Aperçu – Les femmes, le travail et la pauvreté, New York, UNIFEM.
http://www.unifem.org/attachments/products/PoWW2005_overview_fre.pdf



Cordonnerie, République arabe syrienne.

Table des matières:

Remerciements / Avant-propos / Préface / Comment utiliser ce guide / Acronymes

PARTIE I: Les concepts

1. Travail décent et économie informelle

1.1 Questions conceptuelles clés

2. Mesure de l'économie informelle

2.1 Relever les défis statistiques

PARTIE II: Politiques d'appui aux transitions vers la formalité

3. Stratégies de croissance et création d'emplois de qualité

3.1 Modèles de croissance économique et économie informelle

4. Le cadre réglementaire et l'économie informelle

(A) Normes internationales du travail

4.a1 Cadre réglementaire et l'économie informelle: définir un socle social pour tous les travailleurs

4.a2 Normes internationales du travail: pour que la loi s'étende aux travailleurs non protégés

4.a3 Comprendre la relation de travail et son impact sur l'informalité

(B) Groupes spécifiques

4.b1 Travailleurs domestiques: stratégies pour surmonter les lacunes de la réglementation

4.b2 Travailleurs à domicile: réduire les vulnérabilités par l'extension et l'application de la loi

4.b3 Vendeurs ambulants: innovations en matière réglementaire

4.b4 Micro et petites entreprises (MPE), informalité et droit du travail: réduire les lacunes en matière de protection

4.b5 Stratégies pour transformer le travail non déclaré en travail réglementé

(C) Administration du travail

4.c1 Administration du travail: surmonter les défis pour atteindre l'économie informelle

4.c2 Inspection du travail et économie informelle: des innovations à portée de main

5. Organisation, représentation et dialogue

5.1 Dialogue social: promouvoir la bonne gouvernance dans l'élaboration des politiques en matière d'économie informelle

5.2 Le rôle des organisations d'employeurs et des associations de petites entreprises

5.3 Syndicats: atteindre les populations marginalisées et exclues

5.4 Coopératives: un tremplin pour sortir de l'informalité

6. Promotion de l'égalité et lutte contre la discrimination

6.1 Promouvoir l'autonomisation des femmes: sortir de l'informalité par la voie sexospécifique

6.2 Travailleurs migrants: cadres politiques pour une migration régulée et formelle

6.3 Handicap: des approches inclusives pour un travail productif

7. Entrepreneurat, renforcement des capacités et finance

7.1 Entreprises informelles: soutiens à la politique d'encouragement à la formalisation et à la mise à niveau

7.2 Amélioration des compétences et employabilité: faciliter l'accès à l'économie formelle

7.3 Microfinance: stratégies ciblées pour sortir de l'informalité

8. Extension de la protection sociale

8.1 Étendre la couverture de sécurité sociale à l'économie informelle

8.2 VIH/Sida: mettre fin à la discrimination et à l'exclusion économique

8.3 Étendre la protection de la maternité à l'économie informelle

8.4 La garde des enfants: un soutien essentiel à l'amélioration des revenus

9. Stratégies de développement local

9.1 Développement local: Mécanismes de soutien intégré pour sortir de l'informalité